



SERVICE DE PROTECTION PARLEMENTAIRE
PARLIAMENTARY PROTECTIVE SERVICE
CANADA

**ÉTATS FINANCIERS
2019 | 2020**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2020**



Table des matières

Déclaration de responsabilité de la direction	3
Rapport des auditeurs indépendants	4
État de la situation financière.....	7
État des résultats et de la situation financière nette	8
État de la variation de la dette nette	9
État des flux de trésorerie	10
Notes aux États financiers	11



Déclaration de responsabilité de la direction

La direction du Service de protection parlementaire est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des États financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, ainsi que de tous les renseignements qui s'y trouvent.

La direction a préparé ces États financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public en se fondant sur ses meilleures estimations et son jugement éclairé, s'il y a lieu, et en tenant compte de l'importance relative. Les renseignements financiers présentés dans les *Comptes publics du Canada* concordent avec les présents États financiers.

La direction tient à jour un système de gestion financière et a recourt à des pratiques de contrôle interne et de gestion conçus pour donner l'assurance raisonnable que les renseignements financiers sont fiables, que les biens sont protégés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente aux fins de la réalisation des objectifs du Service de protection parlementaire, et que les opérations sont menées en fonction des politiques en vigueur et des exigences législatives.

La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses États financiers par la voie de la sélection, de la formation et du perfectionnement minutieux d'employés qualifiés, de dispositions organisationnelles permettant la répartition appropriée des responsabilités, ainsi que de programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des directives, des normes et des responsabilités de gestion dans l'ensemble du Service de protection parlementaire.

À la demande de la direction, ces États financiers ont fait l'objet d'un audit par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants mandatés par le Service de protection parlementaire.

Au nom du Service de Protection Parlementaire,

Kevin Leahy
Directeur, Service de Protection Parlementaire

Eric Savard
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
Le 18 février 2021





KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
150, rue Elgin
Bureau 1800
Ottawa ON K2P 2P8
Canada
Téléphone 613-212-5764
Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au président du Sénat, au président de la Chambre des communes et du commissaire de la Gendarmerie royale du Canada,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Service de protection parlementaire (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2020
- l'état des résultats et de la situation financière nette pour l'exercice clos à cette date
- l'état de la variation de la dette nette pour l'exercice clos à cette date
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.





Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;





- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.N.L. / S.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 18 février 2021



État de la situation financière

Au 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2020	2019
Actifs financiers		
Sommes à recevoir du Trésor	18 363	10 495
Débiteurs (<i>note 6</i>)	3 177	776
Avances (<i>note 7</i>)	5	17
<i>Total des actifs financiers</i>	21 545	11 288
Actifs non-financiers		
Charges payées d'avance	37	46
Stocks aux fins d'utilisation	2 826	2 534
Immobilisation corporelles (<i>note 8</i>)	1 567	1 490
<i>Total des actifs non-financiers</i>	4 430	4 070
Total des actifs	25 975	15 358
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (<i>note 4</i>)	21 436	11 127
Indemnités de vacances et congés compensatoires	2 699	2 327
Passifs éventuels	230	-
Avantages sociaux futurs des employés (<i>note 5</i>)	1 659	1 556
<i>Total des passifs</i>	26 024	15 010
Situation financière nette – (surplus)\déficit	(49)	348
Obligations contractuelles (<i>note 9</i>)		
Passif éventuel (<i>note 10</i>)		
Impacts de la COVID-19 (<i>note 14</i>)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents États financiers.



État des résultats et de la situation financière nette

Pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget <i>(note 11)</i>	2020	2019
Situation financière nette – début de l'exercice		348	309
Dépenses			
Fonctionnement			
Salaires et avantages sociaux	77 737	77 737	58 431
Services professionnels et spéciaux	13 700	13 696	18 531
Installations	2 953	2 953	1 963
Matériel informatique, matériel de bureau et Mobilier et agencements	2 687	2 684	6 407
Réparations et entretien	742	685	2 268
Amortissement des immobilisations corporelles	462	462	342
Services publics, fournitures et approvisionnements	445	448	598
Autres	319	336	23
Locations	271	271	556
Transport et communications	240	270	148
Information	120	129	60
Perte nette sur la disposition d'immobilisations corporelles	21	26	-
Total des dépenses	99 697	99 697	89 327
Revenus			
Recouvrement de coûts		1 659	520
Autres		108	91
Total des revenus		1 767	611
Coût de fonctionnement net		97 930	88 716
Financement et transferts			
Encaisse nette fournie par le Trésor		80 579	97 181
Variation de la somme à recevoir du Trésor		7 868	(14 749)
Services reçus gratuitement (<i>note 13 (a)</i>)		8 871	5 992
Transfert d'autres ministères		215	331
Coût de fonctionnement net après le financement et les transferts		397	(39)
Situation financière nette – fin de l'exercice		(49)	348

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents États financiers.



État de la variation de la dette nette

Pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2020	2019
Dette nette – début de l'exercice	3 722	3 294
Coût de fonctionnement net après le financement et les transferts	397	(39)
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	325	521
Amortissement des immobilisations corporelles	(462)	(342)
Perte nette sur disposition d'immobilisations corporelles	(26)	-
Transfert d'immobilisations corporelles provenant d'entités		
Du gouvernement fédéral	240	331
Ajustements aux immobilisations corporelles	-	(86)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	77	424
Variation due aux stocks aux fins d'utilisation	292	71
Variation due aux charges payées d'avance	(9)	(28)
Augmentation nette de la dette nette	757	428
Dette nette – fin de l'exercice	4 479	3 722
Composé de :		
Passifs financiers	26 024	15 010
Moins : actifs financiers	21 545	11 288
	4 479	3 722

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents États financiers.



État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2020	2019
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net	97 930	88 716
Postes sans incidence sur la trésorerie		
Services reçus gratuitement (<i>note 13 (a)</i>)	(8 871)	(5 992)
Ajustements aux immobilisations corporelles	-	(86)
Amortissement des immobilisations corporelles	(462)	(342)
Perte nette sur disposition d'immobilisations corporelles	(26)	-
Variations de l'État de la situation financière		
Augmentation (diminution) des débiteurs	2 401	(314)
Augmentation (diminution) des avances	(12)	(17)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(9)	(28)
Augmentation (diminution) des stocks	292	71
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	(10 309)	15 223
Diminution (augmentation) des passifs éventuels	(230)	
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et de Congés compensatoires	(372)	(518)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs Des employés	(103)	(53)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	80 229	96 660
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	325	521
Transfert d'actif à d'autres entités gouvernementales	25	-
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement Immobilisations	350	521
Encaisse nette fournie par le Trésor	80 579	97 181

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents États financiers.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Autorisations et objectifs

Le **Service de protection parlementaire** est une institution autonome constituée le 23 juin 2015 par sanction royale en vertu de la sous-section 79.52 (1) de la *Loi sur le Parlement du Canada*. Le Service de protection parlementaire réunit en une seule unité les anciens services de sécurité du Sénat et de la Chambre des communes, ainsi que l'Unité de sécurité de la Colline parlementaire de la Gendarmerie royale du Canada.

Le Service de protection parlementaire est dirigé par le Directeur et relève du Sénat, de la Chambre des communes et de la Gendarmerie royale du Canada. Pour les questions stratégiques et administratives liées aux services de sécurité dans la Cité parlementaire, le Service de protection parlementaire relève des présidents du Sénat et de la Chambre des communes. Pour les questions opérationnelles, le directeur relève du commissaire de la Gendarmerie royale du Canada par l'entremise du commandant de la division nationale.

Le Service de protection parlementaire s'occupe de la sécurité physique dans toute la Cité parlementaire ainsi que sur les terrains de la Colline du Parlement. Le Service de protection parlementaire joue un rôle de premier plan dans la protection des parlementaires, des employés et des visiteurs de la Cité parlementaire. Le Service de protection parlementaire s'adapte à l'évolution des besoins et prend en charge les opérations de protection, la scanographie et le contrôle des accès, la protection du périmètre, la surveillance des alarmes, les communications opérationnelles ainsi que les cérémonies. Outre ces responsabilités, le Service de protection parlementaire travaille de près avec divers partenaires pour coordonner les activités de sécurité et de sûreté dans l'ensemble de la Cité parlementaire. Parmi ses principaux partenaires se trouvent la Direction de la Sécurité institutionnelle du Sénat, le Bureau de la sécurité institutionnelle de la Chambre des communes, la Division nationale de la Gendarmerie royale du Canada et le Service de police d'Ottawa.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables

(a) Présentation

Les présents États financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

(b) Autorisations parlementaires

Le Service de protection parlementaire est financé au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au Service de protection parlementaire ne correspond pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public puisque les autorisations sont principalement fondées sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement sommaire entre les deux méthodes d'établissement de rapports.

(c) Encaisse nette fournie par le Trésor

Le Service de protection parlementaire a pour cadre de fonctionnement le Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Service de protection parlementaire est déposée au Trésor et tous les décaissements faits par le Service de protection parlementaire sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le Trésor correspond à la différence entre toutes les entrées et les sorties de fonds, y compris les opérations avec des ministères fédéraux.

(d) Somme à recevoir du Trésor

La somme à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération affecte les autorisations et le moment où elle est débitée du Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le Service de protection parlementaire a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(e) Débiteurs et avances

Les débiteurs et les avances sont comptabilisés comme étant des montants que l'on prévoit réaliser.

(f) Stocks aux fins d'utilisation

Les stocks aux fins d'utilisation comprennent les matières consommables, le matériel, les uniformes et les fournitures de bureau qui serviront ultérieurement. Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette selon la méthode du coût moyen et selon la méthode du premier entré, premier sorti pour les autres articles.



Notes to the Financial Statements

For the year ended March 31

2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

(g) Immobilisations corporelles

Le Service de protection parlementaire n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique. Les montants liés aux actifs en développement sont transférés à la catégorie d'actifs appropriée au moment de l'achèvement et sont ensuite amortis. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée, comme suit :

<u>Catégorie d'actif</u>	<u>Période d'amortissement</u>
Matériel et infrastructure informatique	3 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Machinerie et équipement	5 à 7 ans
Véhicules	5 à 7 ans
Armes	15 ans
Autre équipement	5 à 10 ans

h) Avantages sociaux futurs des employés

i. Salaires, avantages sociaux et indemnités de vacances

Les salaires, les avantages sociaux et les indemnités de vacances sont passés en charges lorsque les droits sont acquis conformément aux conditions d'emploi. Le passif lié aux salaires et aux avantages sociaux est calculé selon les conditions d'emploi à partir des niveaux de rémunération à la fin de l'exercice et du nombre de jours impayés à la fin de l'exercice. Le passif lié aux indemnités de vacances est calculé selon les niveaux de rémunération en vigueur au 31 mars pour l'ensemble des vacances inutilisées. Les indemnités de vacances à payer à la cessation d'emploi représentent des obligations du Service de protection parlementaire qui sont normalement financées par les autorisations parlementaires des exercices futurs.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

ii. Indemnités de départ des employés

Les employés qui ont droit à des indemnités de départ prévues dans de leurs conventions collectives ou leurs conditions d'emploi les accumulent à mesure qu'ils fournissent les services nécessaires pour les gagner. L'obligation au titre des indemnités gagnées par ces employés est calculée en date du 31 mars, en fonction du nombre de semaines de travail qu'ils ont accumulées et de leur salaire au 31 mars.

Conformément aux conventions collectives négociées avec certains groupes d'employés et aux changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, il n'est plus possible depuis 2012 d'accumuler des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'obtenir immédiatement un versement de la valeur totale ou partielle des indemnités accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante des indemnités à la cessation d'emploi. L'obligation au titre des indemnités gagnées par ces employés est calculée en fonction du nombre de semaines gagnées par l'employé et de son salaire au 31 mars.

iii. Prestations de retraite

Les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*. Ce régime est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Service de protection parlementaire au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et représentent l'obligation totale du Service de protection parlementaire relativement au régime de pension. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Service de protection parlementaire n'est pas tenu de verser des cotisations d'équilibre pour combler tout déficit actuariel du régime.

(i) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations potentielles qui peuvent devenir des obligations réelles si certains événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou de ne pas se produire, et si une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif estimatif et une charge sont comptabilisés. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes aux États financiers.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

(j) Revenus

Les revenus proviennent principalement de frais reliés à des événements spécifiques durant lesquels le Service de protection parlementaire doit assurer une sécurité accrue du personnel. Les revenus sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ont lieu les opérations ou les événements sous-jacents générant les revenus.

(k) Services reçus gratuitement

Les services reçus gratuitement de la part de ministères fédéraux pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(l) Opérations en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au moment où elles ont lieu.

(m) Incertitude liée à la mesure

Pour préparer les présents États financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public la direction doit établir des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les États financiers. Au moment de la préparation de ses États financiers, la direction était convaincue que les estimations et les hypothèses étaient raisonnables. Les principaux postes pour lesquels des estimations sont établies sont le passif éventuel, le passif pour les indemnités de départ des employés, le passif pour les avantages sociaux futurs des employés et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient grandement différer des estimations. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que des rajustements deviennent nécessaires, ils sont comptabilisés dans les États financiers de l'exercice au cours duquel ils sont connus.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

Le financement du Service de protection parlementaire provient principalement d'autorisations parlementaires annuelles. Les postes dans l'État des résultats et de la Situation financière nette d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été accordées dans des exercices précédents ou dans l'exercice en cours, ou qui le seront dans des exercices futurs. Par conséquent, les résultats nets du Service de protection parlementaire diffèrent selon qu'ils sont présentés en fonction des autorisations parlementaires ou suivant la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût net de fonctionnement et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

<i>(en milliers de dollars)</i>	2020	2019
Coût de fonctionnement net	97 930	88 716
<i>Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût net de fonctionnement, mais sans incidence sur les autorisations :</i>		
Services reçus gratuitement (<i>note 13 (a)</i>)	(8 871)	(5 992)
Amortissement des immobilisations corporelles	(462)	(342)
Perte nette sur disposition d'immobilisations corporelles	(26)	-
Augmentation (diminution) des passifs éventuels	(230)	-
Augmentation (diminution) des avantages sociaux futurs des employés	(103)	(50)
Remboursement de charges d'exercices précédents	59	15
Augmentation (diminution) des indemnités de vacance et congés compensatoires	(372)	(518)
Utilisation des charges payées d'avance	(46)	(50)
Autres	31	1 425
	(10 020)	(5 512)
<i>Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût net de Fonctionnement, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i>		
Achats d'immobilisations corporelles	325	521
Augmentation des stocks	292	71
Transfert provenant d'autre entités gouvernementales	116	-
Autres	32	49
	765	641
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	88 675	83 845



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires (suite)

(b) Autorisations fournies et utilisées

<i>(en milliers de dollars)</i>	2020	2019
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	81 787	85 791
Montants législatifs	9 158	7 286
	90 945	93 077
Moins:		
Inutilisés - fonctionnement	2 270	(9 232)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	88 675	83 845

4. Crédoiteurs et charges à payer

<i>(en milliers de dollars)</i>	2020	2019
Créditeurs – entités externes	754	944
Créditeurs – entités du gouvernement fédéral	2 152	5 255
	2 906	6 199
Charges à payer	18 530	4 928
Total des crédoiteurs et des charges à payer	21 436	11 127



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Avantages Sociaux futurs des employés

(a) Indemnités de départ des employés

Le Service de protection parlementaire verse des indemnités de départ à ses employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire au moment de la cessation d'emploi. Ces indemnités de départ ne sont pas capitalisées. Les indemnités seront prélevées sur les autorisations futures. Le tableau suivant présente les renseignements sur les indemnités de départ au 31 mars.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2020	2019
Obligations au titre des indemnités de départ des employés – début de l'exercice	1 556	1 503
Changement au passif pour l'exercice	279	168
Prestations versées pendant l'exercice	(176)	(115)
Obligation au titre des indemnités de départ des employés – fin de l'exercice	1 659	1 556

6. Débiteurs

<i>(en milliers de dollars)</i>	2020	2019
Débiteurs – Entités du gouvernement fédéral	2 935	494
Débiteurs – Entités externes	242	282
Total des débiteurs	3 177	776

7. Avances

<i>(en milliers de dollars)</i>	2020	2019
Avances de salaire	5	17
Total des avances	5	17



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

8. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

	Coût					Amortissement cumulé					Valeur comptable nette			
	Balance ouverture	Acquisitions	Aliénations et ajustements	Transferts d'actifs d'AMG	Autres	Balance fermeture	Balance ouverture	Amortissement	Aliénations et ajustements	Transferts d'AMG	Autres	Balance fermeture	2020	2019
Bâtiments	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel et infrastructure informatiques	19	24	-	-	(19)	24	19	-	-	(19)	-	24	-	
Logiciels	303	-	-	-	-	303	202	101	-	-	-	303	-	101
Machinerie et équipement	2 153	158	(615)	(51)	19	1 664	1 437	204	(595)	(34)	19	1 031	633	716
Véhicules	628	143	-	413	-	1 184	94	146	6	156	-	402	782	534
Autre équipement	9	-	-	-	-	9	2	2	-	-	-	4	5	7
Armes de défense	132	-	-	-	-	132	-	9	-	-	-	9	123	132
Total	3 244	325	(615)	362	-	3 316	1 754	462	(589)	122	-	1 749	1 567	1 490



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Obligations contractuelles

Par leur nature, les activités du Service de protection parlementaire peuvent donner lieu à certaines obligations pluriannuelles importantes en vertu desquelles le Service de protection parlementaire sera tenu d'effectuer des paiements futurs au moment où les biens seront reçus et les services seront rendus. Le Service de protection parlementaire a estimé qu'il n'y a aucune obligation contractuelle significative qui doit être présentée dans ces États financiers.

10. Passif éventuel

En date du 31 mars 2020, des plaintes ou d'éventuelles plaintes visent le Service de protection parlementaire, plus précisément une plainte d'un membre du personnel et deux autres plaintes de groupes d'employés. Ces plaintes ont été ou seront renvoyées à la Commission des relations de travail et de l'emploi dans le secteur public fédéral pour arbitrage. Au 31 mars 2020, ces trois plaintes ont été évaluées comme étant probables, et une estimation raisonnable de chaque plainte a été effectuée à partir de l'évaluation du conseiller juridique et de la direction des détails de chacune. Au 31 mars 2020, un passif éventuel de 230 000 \$ a été comptabilisé.

11. Chiffres du budget

En raison des différences entre les autorisations parlementaires et les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, les chiffres du budget ont été rajustés en fonction de la méthode de comptabilité utilisée pour la préparation des présents États financiers. La note 3 présente un rapprochement sommaire entre les méthodes d'établissement de rapports.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

12. Prestations de retraite des employés

Les employés du Service de protection parlementaire participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2% par année de service ouvrant droit à une pension, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec, et sont indexées en fonction de l'inflation.

Les employés et le Service de protection parlementaire versent des cotisations au RPRFP. Le total des cotisations versées par le Service de protection parlementaire, compris dans les charges de salaires et des avantages sociaux, s'élève à 4 772 163 \$ (4 435 284\$ en 2018-2019).

La responsabilité du Service de protection parlementaire en ce qui a trait au régime de retraite se limite aux cotisations qu'elle verse. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les États financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du RPRFP.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

13. Opérations entre apparentés

Selon le principe de propriété commune, le Service de protection parlementaire est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Service de protection parlementaire effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités d'affaires normales.

(a) Services reçus gratuitement

Au cours de l'exercice, le Service de protection parlementaire a reçu gratuitement des services de la part de ministères et d'organismes du gouvernement fédéral. Ces services reçus gratuitement ont été inscrits comme suit dans l'État des résultats et de la situation financière nette du Service de protection parlementaire :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2020	2019
Services public et Approvisionnement Canada – installations	2 953	1 963
Secrétariat du Conseil du Trésor – part de l'employeur pour les Primes d'assurance	5 918	4 029
Total des services reçus gratuitement	8 871	5 992

Le gouvernement du Canada a centralisé certaines de ses activités administratives à des fins d'efficience et d'exécution économique des programmes destinés public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes de services communs qui fournissent gratuitement des services particuliers à tous les ministères et organismes du gouvernement fédéral. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques fournis par Services publics et Approvisionnement Canada, ne figure pas à titre de charge dans l'État des résultats et de la situation financière nette du Service de protection parlementaire.

(b) Autres opérations entre apparentés

Les charges inscrites ci-dessous comprennent les services reçus gratuitement tels qu'ils sont décrits à la section (a) de la présente note.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2020	2019
Charges – ministères et organismes du gouvernement fédéral	28 884	36 500
Recouvrements – ministères et organismes du gouvernement fédéral	1 659	580



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

14. Impacts de la COVID-19

Le 11 mars 2020, l'écllosion de COVID-19 a été qualifiée de pandémie par l'Organisation mondiale de la santé et a entraîné d'importantes conséquences financières, sociales et sur les marchés au Canada. Au moment d'approuver les états financiers, l'administration du Service de protection parlementaire avait établi plusieurs mesures de santé et de sécurité, dont les suivantes :

- Obliger tous les employés occupant des postes pour lesquels il n'est pas nécessaire d'être physiquement sur place à travailler de la maison;
- Autoriser uniquement les employés qui occupent des postes appuyant directement des services essentiels ou une fonction de soutien essentielle et qui doivent être sur place pour s'acquitter de leurs tâches à travailler sur place (c.-à-d. les membres opérationnels et le personnel administratif jugé essentiel);
- Mettre en place un Groupe de travail sur la planification en cas de pandémie, chargé de mener des évaluations à l'interne pour analyser, examiner et présenter des recommandations sur une stratégie globale de gestion des risques pour l'ensemble du Service pour réduire la probabilité de transmission actuelle ou future du pathogène;
- Imposer une distance de deux mètres et ajouter des installations physiques (plexiglas, miroirs convexes, signalisation, décalcomanie, etc.) dans tous les espaces de travail et aires du SPP, conformément à la directive des principaux organismes de santé publique pour réduire la propagation du pathogène;
- Intégrer des mesures de précaution, nouvelles et révisées, dans le lieu de travail, comme la tenue de réunions virtuelles dans la mesure du possible; le respect de la capacité d'occupation maximale établie par salle et aire; le lavage et la désinfection des mains à l'entrée dans l'espace de travail ou les aires communes du Service ainsi qu'à la sortie; le lavage et la désinfection de tous les meubles et appareils après chaque utilisation dans tous les espaces de travail et aires communes du Service; le port de masques en tissu fournis dans les bureaux, les salles et les aires fermés lorsqu'il n'est pas possible de respecter une distance de deux mètres et durant les déplacements; le lavage et la désinfection de tout l'équipement personnel, dont les radios, piles de radio, matraque, arme à feu, etc.; le nettoyage à sec de l'uniforme après chaque quart de travail pour minimiser le risque de contamination croisée, etc.;
- Utilisation obligatoire par les employés de l'équipement de sécurité ou de l'équipement de protection individuelle fourni par le Service, tel que masques, gants, etc.;
- Mise en place d'une stratégie de travail à l'échelle du Service durant la pandémie pour favoriser et encadrer un retour au travail graduel et gérer efficacement le risque d'exposition au virus dans le lieu de travail.

La pandémie de COVID-19 est en constante évolution, et sa durée totale et l'ampleur de ses effets sur les dépenses de fonctionnement du Service de protection parlementaire ne sont pas connues à l'heure actuelle.

